

Les salaires de l'administration seront davantage alignés sur le privé

PARLEMENT. Après la Chambre basse, le Conseil des Etats a adopté jeudi la motion du président des Vert'libéraux qui impose également de limiter les revalorisations à celles observées dans l'économie.

Jonas Follonier

Les salaires pratiqués au sein de l'administration fédérale seront soumis à de nouvelles conditions. Après le National, le Conseil des Etats a validé jeudi une motion voulant aligner davantage ces rémunérations sur celles du marché. D'une part, pour fixer le salaire d'une personne, il sera tenu compte, non seulement de ses qualifications et de son expérience, mais aussi de ce qu'elle aurait perçu si elle avait été engagée ailleurs. D'autre part, les salaires versés par l'administration fédérale ne devront pas augmenter plus que la moyenne suisse dans le secteur privé.

La motion du président des Vert'libéraux, le conseiller national bernois Jürg Grossen, avait été déposée en réaction à des salaires de l'administration qu'il juge trop élevés. «Selon l'Office fédéral du personnel, le salaire annuel moyen au sein de la Confédération s'élève à plus de 131.000 francs, avec une sécurité de l'emploi très élevée et des prestations sociales supérieures à la moyenne, avait déclaré l' élu en mai dernier à la Chambre basse. [...] C'est un problème pour les PME, qui sont soumises à une forte pression.»

D'autres mesures en ce sens

La droite et le centre avaient alors suivi l'avis du motionnaire. La gauche, elle, était



Jürg Grossen. La motion du président des Vert'libéraux et conseiller national bernois avait été déposée en réaction à des salaires de la Confédération qu'il juge trop élevés.

opposée au texte. «Savez-vous qu'en tant que propriétaire d'une PME dans le secteur informatique, je ne peux verser que des salaires inférieurs d'environ 30% à ceux d'une grande entreprise privée? C'est donc une question de taille et non une question d'Etat ou d'entreprise privée», avait argumenté la socialiste zurichoise Jacqueline Badran. «Si vous exigez des salaires conformes au marché, cela entraînera une augmentation des salaires des cadres, car dans ce domaine, la Confédération est à la traîne par rapport au

secteur privé», avait ajouté sa collègue de parti saint-galloise Barbara Gysi, par ailleurs présidente de l'Association du personnel de la Confédération. Jeudi, le Conseil des Etats a suivi tacitement le National, malgré une intervention du socialiste vaudois Pierre-Yves Maillard. «J'aimerais quand même vous signaler que, souvent, le discours dans ce Parlement consiste à laisser aux partenaires sociaux le soin de discuter les salaires», a plaidé, en vain, le seul élu à s'être opposé au projet au sein de la commission des institutions

politiques, qui compte un autre membre du PS et un Vert. Le discours de la vert'libérale Tiana Angelina Moser l'a emporté. La Zurichoise a rappelé que l'exécutif avait déjà pris des mesures allant dans le sens de la motion – en procédant notamment à des ajustements dans la réglementation des congés, dans la prévoyance professionnelle ou dans les primes de fidélité et des primes de performance – et qu'il s'agissait de le soutenir dans cette démarche. Les salaires pratiqués dans l'administration avaient déjà

Keystone

fait l'objet de postulats de la part du conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS) et du sénateur Philippe Bauer (PLR/NE). Dans ces textes identiques déposés en 2023, le Conseil fédéral était invité à comparer les conditions de travail offertes entre les secteurs public et privé. «Les conséquences de la concurrence du secteur public devront être analysées et des pistes de solution pour lutter contre toute forme de dumping ou de concurrence déloyale être proposées», précisait les deux PLR.

Deux études mentionnées

Le rapport des sept Sages en réponse à cette demande validée par le Parlement, réalisé par l'agence PwC, concluait que «la grande majorité des fonctions que le personnel exerce au sein de l'administration fédérale donnent droit à une rémunération globale similaire à celle que proposent les entreprises». Tout écart inférieur à 15% conduisait toutefois à des rémunérations dites «similaires» dans cette étude, qui disait observer de plus grandes différences dans les postes de cadres, en faveur du secteur privé.

Une autre étude, publiée en 2024 par l'Institut de politique économique (IWP) de l'Université de Lucerne, montrait qu'un salaire au sein de l'administration fédérale était en moyenne 11,7% plus qu'élevé que pour un poste équivalent dans une entreprise privée. ■